

2. En ce qui concerne la présence d'amiante à l'école maternelle de Vallières :

Le diagnostic technique amiante (DTA) de l'école maternelle de Vallières, réalisé en 2005, conclut à la présence :

- de **plaques en amiante-ciment** constitutives de la couverture du bâtiment (intégralité de la couverture) **en bon état de conservation** ;
- de **dalles de sol** contenant de l'amiante dans la salle de jeux et 2 salles de classe, **en bon état de conservation**.

Comme indiqué plus haut, contrairement aux matériaux friables (flocages, calorifugeages, faux-plafonds) qui libèrent des fibres spontanément, ces matériaux n'émettent des fibres que lors d'interventions dégradant le matériau (sciage, découpe, perçage, ponçage, ...).

Pour ces matériaux, le code de la santé publique impose de respecter des consignes de sécurité spécifiques en cas d'intervention sur ou à proximité des matériaux, et de suivre les actions correctives particulières pouvant être préconisées par l'opérateur de repérage en fonction de l'état des matériaux, mais n'impose pas au propriétaire la réalisation de mesures d'empoussièrement ou de travaux de retrait ou de confinement de l'amiante.

Dans le cas présent, les matériaux amiantés repérés étant en bon état, l'opérateur a donné des consignes de sécurité à suivre en cas d'intervention sur l'un des matériaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Néanmoins, il est possible que les matériaux se soient dégradés depuis 2005, du fait des agressions physiques intrinsèques aux locaux (ventilation, humidité..) et de la sollicitation des matériaux liée à l'usage des locaux.

Aussi, je vous informe que par courrier de ce jour, je recommande au maire de Vallières de faire réaliser par un diagnostiqueur certifié la mise à jour du dossier technique amiante, notamment pour vérifier l'état de conservation des matériaux et préconiser des actions correctives adaptées.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

P/La Directrice générale, et par délégation,
L'Ingénieur du génie sanitaire


Dominique REIGNER

Copie : Inspection Académique, maire de Vallières